

PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - VOLET 2

**INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE D'ATTESTATION DU RESPECT DES OBLIGATIONS  
DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

Les deux pages du formulaire d'Attestation du respect des obligations du protocole d'entente permettent à la municipalité bénéficiaire de l'aide financière d'indiquer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que les obligations générales du protocole d'entente qu'ils ont signé, ont été respectées ou dans le cas contraire, pourquoi elles ne l'ont pas été, qu'elles soient non applicables, non respectées ou que leur respect soit à venir.

Vous pouvez obtenir de l'information ou de l'aide technique à propos de ce formulaire auprès de la Direction des infrastructures – Québec au numéro de téléphone 418 691-2005 ou de télécopieur 418 644-8957 ou auprès de la Direction des infrastructures – Montréal au numéro de téléphone 514 873-3335 ou de télécopieur 514 873-8257 ou par courriel à [fepteu@mamot.gouv.qc.ca](mailto:fepteu@mamot.gouv.qc.ca).